



Département du Rhône  
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

En exercice : 14  
Présents : 13  
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE VINGT-CINQ**  
Le **VINGT-SEPT MARS**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : **21 mars 2025**

**Etaient présents** : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Laura JOURNET, Jean-François POISSON, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Bernard BOUCHET, Myriam RAYNARD.

**Membre absent excusé ayant donné pouvoir** : Bernard CHAVEROT donne pouvoir à Michel GOUGET.

**Secrétaire de séance** : Régis COQUET.

2025-13

**Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2024.**

**Monsieur le Maire** rappelle qu'il convient d'affecter les résultats de fonctionnement constatés aux Comptes Administratifs 2024, en application de l'instruction budgétaire et comptable M57,

**Budget Principal :**

- Constate un résultat de fonctionnement au 31 décembre 2024 de 376 307,51 €
- Décide d'affecter ce résultat au compte 1068 pour 245 889,53 €
- Décide d'affecter ce résultat au compte R 002 pour 130 417,98 €

**Budget Annexe - Lotissement Montrottier :**

- Constate un résultat de fonctionnement au 31 décembre 2024 de -5 443,18 €
- Décide d'affecter ce résultat au compte D 002 pour 5 443,18 €

**Budget Annexe - Lotissement « la Madeleine » :**

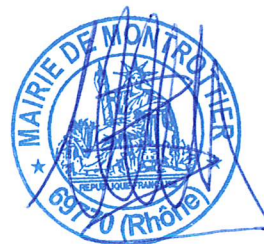
- Constate un résultat de fonctionnement au 31 décembre 2024 de 0 €.

**Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, ACCEPTE** l'affectation des résultats ci-dessus.

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus**  
**Pour copie conforme au registre**

Le Maire,

Michel GOUGET



Accusé de réception en préfecture  
069-216901397-20250327-DE2025-13-DE  
Date de télétransmission : 04/04/2025  
Date de réception préfecture : 04/04/2025

**Le secrétaire de séance,**

**Régis COQUET**



Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :

Mairie de Montrottier – Tel 04 74 70 13 07 – Email : [mairie@montrottier.fr](mailto:mairie@montrottier.fr)

Accusé de réception en préfecture  
069-216901397-20250327-DE2025-13-DE  
Date de télétransmission : 04/04/2025  
Date de réception préfecture : 04/04/2025